

Formation Continue Obligatoire (F.C.O.) Transport de voyageurs



Formation en présentiel
de 1 à 16 stagiaires



Accessibilité aux
personnes handicapées

Prix sur
demande

✓ Prérequis

Être titulaire du permis D ou DE ou D1 ou D1E en cours de validité,
Être titulaire d'une CQC (Carte de Qualification de Conducteur),
ou d'un titre ou diplôme figurant dans l'arrêté du 26 février 2018
admis, en équivalence au titre de la qualification initiale des
conducteurs. Être âgé d'au moins 21 ans.
Savoir lire et écrire le français.



Le public

Toute personne ayant une qualification initiale de conducteur de
transport de voyageurs, souhaitant exercer une activité de trans-
port de voyageurs dans un cadre professionnel (compte d'autrui
ou compte propre, salarié ou indépendant), quel que soit leur
secteur d'activité, ou dans le cadre associatif

À propos de la formation



Objectifs

Être capable d'effectuer un acte de Transport de Voyageurs dans le
cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la
sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service
de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport de voyageurs de
plus de 9 places (y compris le conducteur).



Modalités et délai d'accès

Avoir satisfait aux prérequis.

14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire,
sous réserve d'une réponse favorable du financeur et de la disponibilité.



Avertissement

Le conducteur doit créer son compte sur la plateforme connexion à
hubprotransport.com afin de recevoir sans attendre, dans les jours
qui suivent la fin de sa formation, son Certificat de Qualification
d'une valeur probatoire de 4 mois. **Attention : c'est au conducteur de
faire sa demande de CQC.**

Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler
tous les 5 ans par une FCO (Formation Continue Obligatoire)
du secteur Voyageurs avant la fin de validité de la CQC
(Carte de Qualification de Conducteur).



Moyens humains

Formateur référent issu du secteur du transport de voyageurs ayant au
moins 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation et/ou
titulaire d'un diplôme du Transport de Voyageurs de plus de 5 ans.

Enseignants titulaires du titre professionnel « Enseignant de la conduite
et de la sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme
admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de
validité de plus de 5 ans.

Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par une décision
administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

Personne en charge des relations avec le stagiaire : nous contacter.



Programme

Bilan des connaissances relatives aux réglementations des transports et à la sécurité routière et aux techniques et comportements en conduite.

Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.

Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, ainsi que la connaissance et l'utilisation des dispositifs de contrôle (actualisation des connaissances).

Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (actualisation des connaissances).

Service, logistique (actualisation des connaissances).

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.



Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives, avec des ateliers de travail et des études de cas.

Salle de cours équipée de moyens multimédias.

Aires d'évolution spécialement aménagées.

Véhicules de transport de voyageurs adaptés à la formation.

Supports pédagogiques remis aux stagiaires : nous contacter.



Modalités de suivi et d'évaluation des acquis

L'assiduité des stagiaires est attestée par une signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide du livret de suivi des apprentissages de la théorie et de la conduite.

L'évaluation finale est organisée par l'organisme de formation :

- Test final d'auto-évaluation.

Une évaluation de satisfaction est effectuée avant l'examen.



Certification

F.C.O pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance d'un certificat de qualification et d'une carte de qualification de conducteur délivrés par l'Imprimerie nationale.

Attestation de fin de formation.

Formation éligible au CPF Code RS 5768.

Organisme agréé.